

Luxembourg, janvier 2006

Chère consoeur, cher confrère,

Le Collège médical a l'honneur de vous faire parvenir l'appel à verser votre cotisation obligatoire prévue par la loi du 8 juin 1999 relative au Collège médical.

Il a l'honneur et le plaisir de vous adresser par la même occasion la **nouvelle version du code de déontologie médicale** publié au Mémorial en date du 27 septembre 2005 (arrêté ministériel du 7 juillet 2005), après de longs travaux préparatoires s'étendant sur presque 3 années.

Comme ce code a apporté des précisions sur de nombreux sujets en discussion de longue date, le Collège médical ne peut que conseiller à chaque praticien établi au Luxembourg de se familiariser avec ce document-guide de sa profession.

Il convient d'insister notamment sur les articles 21 et 100, qui, respectés par chacun, pourraient éviter de nombreuses discordances et plaintes auprès du Collège médical.

Le Collège médical invite donc tous les confrères qui travaillent en association de remettre leur contrat d'association dans les meilleurs délais (des modèles types se trouvent sur le site Internet du Collège médical).

De même, le Collège médical met en garde de ne pas engager des dépenses inutiles pour créer des sites Internet non conformes aux dispositions déontologiques et qui risquent la fermeture si les principes définis par le code de déontologie ne sont pas respectés.

En octobre 2006 auront lieu les **prochaines élections partielles pour le Collège médical** :

4 membres effectifs médecins, 1 membre effectif médecin-dentiste et 1 membre effectif pharmacien seront à élire.

La loi prévoit qu'autant de membres suppléants seront élus par le même scrutin, d'après le classement issu du vote par correspondance.

Le Collège médical invite dès à présent tous les candidats intéressés par un mandat au sein du Collège médical, de veiller à ne pas manquer les avis relatifs aux élections qui, selon la loi relative au Collège médical, doivent être publiés en juillet / août dans les journaux (d'Wort, Tageblatt et Journal).

Le **site Internet** du Collège médical (www.collegemedical.lu) comporte de nombreuses informations utiles à l'exercice de la profession.

De même, les listes des professionnels peuvent y être consultées. Le Collège médical invite chacun à vérifier ses données personnelles et à signaler le cas échéant des erreurs au secrétaire administratif (tél. 478-5514 ; e-mail : collmedi@pt.lu).

A plusieurs reprises en 2005, il a été constaté que des changements d'adresse, arrêt ou transfert d'activité etc. n'ont pas été signalés au Collège médical. Il convient donc de rappeler cette disposition définie par la loi sur l'exercice des professions médicales.

En 2005, le nombre croissant de dossiers à traiter a nécessité des changements importants au sein du Collège médical.

Madame Marianne Schmit a été engagée comme secrétaire mi-temps depuis le mois de juin 2005 pour assister le secrétaire administratif Monsieur Paul Linckels.

Le Collège médical voudrait encore signaler qu'en 2005 six affaires disciplinaires ont dû être adressées au Conseil de discipline du Collège médical. D'autres dossiers sont en cours de constitution. Dans deux cas, Monsieur le ministre de la Santé a prononcé un retrait de l'autorisation d'exercer. Cette évolution est alarmante, et le Collège médical fait donc appel à tous les médecins et médecins-dentistes de réfléchir à leur façon d'exercer la médecine et de reconsidérer notre profession.

En dernier lieu, le Collège médical voudrait encore attirer l'attention au fait que les confrères qui ont arrêté leur activité professionnelle pour profiter d'une retraite méritée, peuvent demander, par lettre, soit une cotisation pondérée pour le Collège médical, soit la radiation du registre professionnel pour l'année qui suit leur demande.

Constitution du Collège médical:

<u>Membres effectifs occupant un mandat pour</u>	<u>Membres effectifs occupant un mandat pour</u>
<u>la période du 01.01.2001 jusqu'au 31.12.2006</u>	<u>la période du 01.01.2004 jusqu'au 31.12.2009</u>
Dr Anne-Marie MANDRES-PROBST, médecin	Dr Paul ROLLMANN, Président, médecin,
Dr Jean-Paul SCHWARTZ, médecin	Dr Jos STEICHEN, Trésorier, médecin
Dr Francis CERF, médecin	Dr Jean KRAUS, Secrétaire général, médecin
Dr Pierre KAYSER, médecin	Dr Jean FELTEN, médecin
Dr Paul REUTER, médecin-dentiste	Dr Paul NILLES, Vice-Président, médecin-dentiste
Mlle Michèle WOLFF, pharmacienne	M. Georges FOEHR, pharmacien
<u>Membres suppléants occupant un mandat pour</u>	<u>Membres suppléants occupant un mandat pour</u>
<u>la période du 01.01.2001 jusqu'au 31.12.2006</u>	<u>la période du 01.01.2004 jusqu'au 31.12.2009</u>
Dr Luc MOLLING, médecin	Dr Marie-Anne BILDORFF ép. ROUKOZ, médecin
Dr Pit DUSCHINGER, médecin	Dr René KONSBRÜCK, médecin
pas de candidat médecin	Dr Claude FRIEDEN, médecin
pas de candidat médecin	Dr Marc REMY, médecin
pas de candidat médecin-dentiste	pas de candidat médecin-dentiste
M. Serge OTH, pharmacien	pas de candidat pharmacien